

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusés :

**Madame QUATRESSOUS donne pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
Madame JEUNE donne pouvoir à Madame CHERVIN,
Monsieur TALABARD donne pouvoir à Monsieur BOUCHET,
Madame Annie MINARD de CHABANNES donne pouvoir à Madame AUBIN.**

Absents :

**Madame MOUILLÈRE,
Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.**

Le quorum est atteint.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès Verbal du 20 janvier 2025.

Monsieur le Maire rend compte des décisions : Aucune décision.

1/ IMMOBILISATIONS ET SUBVENTIONS - DURÉES D'AMORTISSEMENT.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions du budget principal et du budget annexe Assainissement suite aux préconisations de la Direction des Finances Publiques. Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la mise à jour des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions perçues.

2/ DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – CENTRE SOCIO-CULTUREL.

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer les travaux de rénovations énergétiques du Centre Socio-Culturel, une demande de dotation de soutien à l'investissement local sera déposée auprès des services de l'État. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN CENTRE-VILLE.

Monsieur le Maire expose que suite à la remise de l'avant-projet sommaire concernant la rénovation d'un immeuble en Centre Ville par la maîtrise d'œuvre, une demande de subvention

fonds vert sera déposée pour le volet travaux de rénovations énergétiques. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention Fonds Vert pour la réhabilitation de l'immeuble situé en Centre-Ville.

4/ DEMANDE DE FONDS VERT REQUALIFICATION FRICHE CHARONDIÈRE.

Monsieur le Maire expose que suite à la remise du plan de gestion concernant la dépollution de la Friche Charonnière, par le Cabinet missionné par l'EPF-SMAF, une demande de fonds vert sera déposée. Les montants de travaux de dépollution pourront être réajustés en fonction des résultats des études complémentaires remises fin mars. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à déposer une demande de subvention Fonds Vert pour le financement des travaux de dépollution de la Friche Charonnière.

5/ GARANTIES D'EMPRUNTS À L'EHPAD.

Monsieur le Maire rappelle que 2 délibérations ont été prises par le Conseil Municipal le 16 décembre 2024 pour garantir des prêts bancaires de l'EHPAD François Grèze. Il convient de préciser ces délibérations suite à l'édition des contrats de prêts. Aussi après présentation des modalités de l'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les formalités relatives à la garantie d'emprunt.

6/ SYNDICAT MIXTE VALLÉE DE LA BESBRE EAU ET ASSAINISSEMENT – NOUVELLE CONVENTION TRIPARTITE.

La Commune de Lapalisse bénéficie de l'assistance technique du BDQE en assainissement collectif ; la convention tripartite avec le Département et le SIVOM arrive à échéance, Monsieur le Maire propose de la reconduire jusqu'en 2026. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la reconduction expresse de l'avenant à la Convention de 2025 à 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

7/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour autoriser la création de 3 emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement d'activité sur 6 mois à temps complet. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de 3 emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement temporaire d'activités, fixe la rémunération de ces contrats par référence au 1er échelon de l'échelle C1, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et autres pièces administratives et à inscrire au budget les crédits nécessaires.

8/ DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite vendre une parcelle du domaine public après réalisation d'un bornage, il est nécessaire de la déclasser et de l'affecter au domaine privé de la Commune. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le déclassement d'une parcelle du domaine public.

9/ VENTE À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose que la parcelle mentionnée précédemment, devant être vendue à une administrée sera soumise à bornage et sera cédée à l'euro symbolique et ce, justifiée par des motifs d'intérêt général et une contrepartie matérielle. Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, autorise à l'unanimité la vente à l'euro symbolique d'une parcelle du domaine public.

10/ GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE – PROPOSITION D'UNE CAO SPÉCIFIQUE.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du groupement de commandes travaux de voirie avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, la Commune d'Andelaroche, la Commune d'Isserpent, la Commune de Droiturier et la Commune de Saint-Pierre Laval, il est nécessaire de désigner une CAO spécifique composée de représentants de chaque commune. Cette composition doit être validée par le Conseil Municipal. Monsieur Gérard BOUCHET est proposé pour représenter la Commune de Lapalisse. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes voirie.

QUESTIONS DIVERSES.

11/ RÉFORME DE L'APOSTILLE

La loi du 23 mars 2019 de programmation et de **réforme** pour la justice prévoit le transfert des procédures d'**apostille** et de légalisation de documents aux notaires, ainsi que leur légalisation, à compter du 1er mai 2025. Pour présenter un document français auprès d'une autorité étrangère, l'authentification préalable de la signature de l'autorité ayant délivré le document peut être exigée. L'apostille est une procédure simplifiée de légalisation. Elle remplace la légalisation pour les pays où elle s'applique.

La légalisation et l'apostille **attestent les informations suivantes** :

- Véracité de la **signature**,
- Qualité en laquelle le **signataire** du document a agi,
- Identité **du sceau ou timbre** mentionné sur l'acte si nécessaire.

En pratique, la légalisation et l'apostille sont un **cachet officiel** ajouté sur le document.

Cette compétence initialement attribuée au Parquet est transmise aux Notaires, une base de données nationales de signatures publiques a été créée. Il est demandé aux Municipalités de désigner des référents et de transmettre leurs signatures. Il est proposé de désigner Monsieur le Maire et la Directrice générale des services. Le Conseil autorise à l'unanimité la désignation de ces deux référents.

INFORMATIONS :

- Opération de recrutement France Travail pour le nouveau McDonald's :

Pour son ouverture programmée avant l'été, le nouveau McDonald's recherche 40 employés de restauration H/F. Une première information collective aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 10h à la Salle de la Grenette à Lapalisse (participation sur inscription).

- **Cheminement McDonald's** : Monsieur de Chabannes précise qu'un cheminement piéton sera réalisé jusqu'au McDonald's pour favoriser l'accès des piétons. Il rappelle que l'ouverture aura lieu fin mai 2025.

- Guid'Asso : Formation gratuite pour les associations le 11 mars

Les associations du Pays de Lapalisse sont invitées à participer à la formation « L'essentiel de la comptabilité associative » qui se tiendra le mardi 11 mars 2025 de 18h à 20h, salle de la Grenette.

Au programme : obligations comptables, outils, présentation des comptes en AG, règles fiscales pour les associations, gérer les différentes contributions et les frais des bénévoles, faire évoluer ses pratiques, sur inscriptions (nombre limité).

- Forum « Rénovation de l'Habitat » :

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse organise le forum «Rénovation de l'Habitat », Samedi 29 mars 2025 de 10h à 17h à la Salle de la Grenette. Propriétaires occupants ou bailleurs, pourront trouver toutes les informations pour la rénovation de leur bien, le diagnostic et les solutions de performance énergétique pour leur logement, la liste des entreprises RGE, celles spécialisées dans les énergies renouvelables. L'équipe Ma France Rénov Allier (Conseil Départemental) présentera les dispositifs de financement et la procédure de montage des dossiers, l'ADIL renseignera notamment sur les questions juridiques sur l'habitat. D'autres informations seront disponibles auprès des différents stands (consommations énergétiques, logements de tourisme, meublés et gîtes, demandes d'urbanisme, assainissement....)

- Jumelage avec la ville de Pavie en Italie :

Monsieur de CHABANNES, explique que ce week-end à Pavie se tenaient les 500 ans de la bataille de Pavie durant laquelle mourut Jacques II de Chabannes de La Palice. Eliott La Fonta, neveu de Monsieur de CHABANNES s'est rendu aux festivités et a été sollicité par le Maire de Pavie pour la création d'un jumelage avec la ville de Lapalisse.

- Avenue du 8 mai 1945 :

Gérard BOUCHET évoque la dernière réunion de chantier concernant l'avenue du 8 Mai 1945. Les travaux avancent.

Les bordures « Quais Bus » ont été posées pour accueillir les essais des bus. La Région a fait évoluer son organisation et ce dispositif établi doit aussi évoluer. En conséquence, la plate-forme peut accueillir 3 grands bus en simultané. Les essais réalisés ce jour le démontrent. L'ouverture du parking devant le collège sera le 10 mars 2025.

La séance est levée à 20 H 00

Fait à LAPALISSE, le 25 février 2025



Le Maire,

Adoption du Procès-Verbal le 7 avril 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jacques de CHABANNES

Jérôme BOUTONNAT